

Votre contact :

Julien Taymans - Président
Régionale Natagora Brabant wallon
Chemin des Prés, 5
1320 Nodebais
0485/146947
julien.taymans@natagora.be

Nodebais, le 24 mars 2015

Collège communal de Waterloo
28, rue François Libert
1410 WATERLOO

Collège communal de La Hulpe
59, rue des Combattants
1310 LA HULPE

Objet : Enquête publique relative au projet de plan d'aménagement forestier de la Forêt Domaniale de Soignes.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Concernant l'objet repris ci-dessus et en tant qu'association de protection des habitats naturels et des espèces, nous tenons à vous faire part des remarques suivantes.

Natagora Brabant wallon soutient la démarche entreprise dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'aménagement forestier qui oriente la gestion future de la forêt selon les principes du développement durable, notamment en assurant à la fois les rôles écologiques, économiques et sociaux que joue ce domaine boisé. Nous souscrivons particulièrement au principe de diversification de la composition des essences feuillues indigènes, en vue de convertir progressivement une partie de la forêt cathédrale équiennne de hêtres en peuplements forestiers plus diversifiés et mieux adaptés à la station que constitue la Forêt de Soignes. La lutte contre le tassement des sols limoneux et des pentes nous semble également indispensable, ainsi que le maintien d'arbres morts et de vastes îlots de conservation dans lesquels l'évolution de la forêt se fera de manière spontanée, tout en veillant à limiter l'impact d'essences exotiques envahissantes, et notamment du cerisier tardif (*Prunus serotina*).

Nous suggérons ci-après quelques points qui permettraient d'encore améliorer l'impact positif que ce plan d'aménagement forestier pourra avoir sur la biodiversité.

1. Nous proposons que des dispositions soient prises en vue d'assurer le maintien et la restauration de surfaces de **landes à bruyère** (habitat

Natagora

d'intérêt communautaire 4030). En effet, ce milieu d'un grand intérêt patrimonial était jadis bien représenté au sein des lisières et des clairières forestières et pourrait être judicieusement restauré sur plusieurs parcelles de la forêt domaniale (notamment sur les versants du Fond des Ails et sur la lisière sud de la bande forestière longeant la Drève de la Meute).

2. Le **Fond des Ails** recèle des milieux présentant un bon potentiel de conversion, soit en forêt alluviale (habitat d'intérêt communautaire prioritaire 91E0), soit en milieux ouverts humides comportant des magnocariçaies et des mégaphorbiaies rivulaires (habitat d'intérêt communautaire 6430). C'est pourquoi nous demandons que cette zone soit consacrée pleinement à un objectif de conservation de la nature et que ces habitats d'intérêt communautaire y soient restaurés.
3. Certains **bords de chemins et sentiers forestiers** (talus sableux ou sablo-limoneux, fossés humides, zones herbeuses, etc.) présentent une flore particulièrement intéressante et constituent un habitat favorable à certains insectes (colonies d'hyménoptères aculéates notamment) ou reptiles (lézard vivipare, orvet fragile). Il serait judicieux d'identifier les tronçons les plus intéressants et de leur affecter des modalités de gestion adaptées aux espèces sensibles présentes.
4. La mise en œuvre d'une véritable stratégie de **lutte contre les espèces végétales invasives** est souhaitable, notamment pour éliminer ces dernières, ou à tout le moins limiter leur extension, notamment en ce qui concerne le cerisier tardif (*Prunus serotina*) et le rhododendron (*Rhododendron ponticum*).
5. Le problème de la **pollution des ruisseaux et thalwegs** de la Forêt par les eaux de ruissellement du Ring 0 doit être correctement pris en compte et des solutions apportées (notamment par la création de bassins d'orage-tampons équipés de déshuileurs).
6. En vue de limiter l'effet-barrière que constitue le ring RO pour la faune forestière terrestre, il serait souhaitable, en collaboration avec les autorités flamandes, de mettre en place des **passages pour la faune** (type ecoducs) au niveau de cette infrastructure routière, permettant la libre circulation de la faune entre les différentes parties du massif forestier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Régionale Natagora-Brabant wallon,
Julien TAYMANS
Président

Natagora